

INFORMATION DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site

www.tierarzneimittel.ch

NOTICE D'EMBALLAGE

Panacur® Petpaste ad us. vet., pâte orale pour les chats, les chiots et les chatons

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché: MSD Animal Health SARL, Werftstrasse 4, 6005 Lucerne

Fabricant responsable de la libération des lots: Intervet Production S.A., Rue de Lyons, 27460 Igoville, FR

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Panacur® Petpaste ad us. vet., pâte orale pour les chats, les chiots et les chatons

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 g pâte contient:

Substance active:

Fenbendazole	187.5 mg
--------------	----------

Excipients:

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)	1.70 mg
---------------------------------------	---------

Parahydroxybenzoate de propyle	0.16 mg
--------------------------------	---------

Pâte pour l'administration orale

Pâte blanche à gris-claire, lisse, étalable, homogène

4. INDICATION(S)

Anthelminthique à large spectre d'action pour chiens et chats.

Panacur® Petpaste agit contre:

les vers ronds

les ankylostomes

les trichures

les ténias

Infestation des chiots par *Giardia spp.*

5. CONTRE-INDICATIONS

Le fenbendazole n'agit pas contre les dipylidies et les echinocoques.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Les animaux traités peuvent peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités) présenter des vomissements ou une légère diarrhée dûs au vermifugation. Des réactions allergiques chez les chiens peuvent se produire dans de très rares cas (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chat, chiots et chatons

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Pour l'administration orale

Chaque applicateur peut délivrer 4,8 g de pâte, ce qui correspond à 900 mg de fenbendazole. Il y a 18 graduations sur le piston de l'injecteur, chaque graduation correspondant à 50 mg de fenbendazole. Le nombre de graduations requis est déterminé en fonction du poids corporel de l'animal. Tourner la molette sur la graduation correspondante.

Chats adultes:

Administrer 3 traits de graduation de pâte par 2 kg de poids vif (PV), par voie orale, 1 x par jour durant **deux** jours consécutifs, après les repas ou mélangé aux aliments (= 75 mg fenbendazole/kg PV)

Dosage

Poids	Posologie	Durée
2 kg	3 traits de graduation/jour	pendant 2 jours
2.1 - 4 kg	6 traits de graduation/jour	pendant 2 jours
4.1 - 6 kg	9 traits de graduation/jour	pendant 2 jours

Un doseur suffit pour un traitement de 2 jours d'un chat de 6 kg. Pour les chats dont le poids est supérieur à 6 kg PV, des doseurs supplémentaires sont nécessaires: chez les chats dont le poids dépasse 6 kg, il est recommandé d'administrer 3 traits de graduation de plus par 2 kg supplémentaires, durant deux jours consécutifs.

Chiots et chatons (de moins de 6 mois):

Administrer 1 trait de graduation de pâte par kg par voie orale, 1 x par jour durant **trois** jours consécutifs, après les repas ou mélangé aux aliments (= 50 mg fenbendazole/kg PV).

Dosage

Poids	Posologie	Durée
1.1 - 2 kg	2 traits de graduation/jour	pendant 3 jours

2.1 - 3 kg	3 traits de graduation/jour	pendant 3 jours
3.1 - 4 kg	4 traits de graduation/jour	pendant 3 jours
4.1 - 5 kg	5 traits de graduation/jour	pendant 3 jours
5.1 - 6 kg	6 traits de graduation/jour	pendant 3 jours

Un doseur suffit pour un traitement de 3 jours des animaux jusqu'à 6 kg. Pour les chiots de moins de 6 mois dont le poids est supérieur à 6 kg PV, des doseurs supplémentaires sont nécessaires. Pour les chiots dont le poids dépasse 6 kg, il est recommandé d'administrer 1 trait de graduation de plus par kg supplémentaire, durant trois jours consécutifs.

Schéma de traitement

Tous les chiens et tous les chats: avant les vaccinations

Chiots et chatons: à l'âge de 2 semaines, 5 semaines et avant la remise par l'éleveur.

Animaux adultes avec exposition minimale: 2 - 4 traitements recommandés par an.

Animaux en pension, en chenils, dans les exploitations d'élevage: Traitement à intervalle de 4 à 6 semaines, conseillé. Indépendamment de la vermifugation de routine, il est recommandé d'administrer un traitement lorsque l'analyse parasitologique des selles s'est avérée positive.

Lors du traitement contre Giardia, il est recommandé de laver les chiots à l'issue du traitement pour réduire le risque de réinfection.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Pour préparer l'injecteur de Panacur® Petpaste lors de la première utilisation, retirer le bouchon de l'injecteur et tourner la molette sur le piston de l'injecteur jusqu'au repère zéro (0). Appuyer sur le piston de l'injecteur jusqu'à la butée et jeter toute pâte qui s'est échappée. L'injecteur est maintenant prêt à l'emploi. Il y a 18 graduations sur le piston de l'injecteur, chaque graduation correspondant à 50 mg de fenbendazole. Le nombre de graduations requis est déterminé en fonction du poids corporel de l'animal. Tourner la molette sur la graduation correspondante.

Pour une administration orale: appliquer le contenu du doseur sur la base de la langue après un repas ou mélanger la pâte aux aliments quotidiens.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention EXP sur la boîte. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce cible:

Une résistance des parasites à une classe définie d'antiparasitaires peut se développer suite à l'administration fréquente et répétée d'antiparasitaires de cette classe.

Précautions particulières d'emploi chez l'animal:

Avant de fixer le dosage, il est recommandé de déterminer le poids vif de l'animal aussi précisément que possible.

La décision d'utiliser le produit doit reposer pour chaque animal sur la confirmation de l'espèce et de la charge parasitaires ou du risque infectieux selon les données épidémiologiques.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Eviter le contact direct de la pâte avec la peau. Se laver les mains après emploi.

Gestation et lactation:

Peut être utilisé chez les chiennes gestantes. Des effets tératogènes ne pouvant, dans de très rares cas, être totalement exclus chez le chien et le chat, le traitement au cours des deux premiers trimestres de la gestation doit être basé sur l'évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire traitant.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes):

En raison de la bonne tolérabilité du fenbendazole, aucune mesure d'urgence n'est nécessaire.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

04.03.2022

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament vétérinaire aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Présentations: Boîte avec 1 doseur de 4.8 g de pâte
Boîte avec 10 doseurs de 4.8 g de pâte

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 55374

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.